

Toutenkamion mise sur la médecine mobile

Les soins itinérants sont une réponse possible aux déserts médicaux, surtout en ces temps d'urgence sanitaire. A Ladon (Loiret), cet aménageur de camions a déjà compris l'enjeu.



La société a honoré une commande de camions destinés au dépistage du cancer du sein en Arabie saoudite.

PAR RÉGIS DELANOË

POUR GAGNER en efficacité, désengorger les hôpitaux et assister les infirmiers, des « médicobus » pourraient bientôt se déployer sur le territoire. Le département de l'Orne s'est récemment porté candidat pour expérimenter un véhicule qui sillonnera les villages avec tout le nécessaire de vaccination contre le Covid-19. « Il s'agit de camions similaires à ceux utilisés par la médecine du travail ou pour le don du sang », explique Stéphane Girerd, PDG de Toutenkamion.

Fondée en 1936

Depuis près de 100 ans, cette société basée à Ladon, dans le Loiret, est spécialisée dans la transformation de poids lourds. « Elle a été fondée en 1936 par un charron, métier d'antan de réparation des véhicules de transport, raconte-t-il. Au fil des décennies, elle

Le chiffre
▼
23 M€
de chiffre d'affaires en 2020

est devenue le leader européen en conception et modification d'unités mobiles. » Les 235 salariés de Toutenkamion, répartis sur trois sites en France (Loiret, Ain et Ille-et-Vilaine), travaillent sur des poids lourds qu'ils adaptent à la demande : pour le milieu médical, de la sécurité, ou encore dans le domaine de la formation ou de l'événementiel. « On a par exemple mis au point ces régies TV mobiles qui vont de stade en stade pour la diffusion des rencon-

tres sportives », illustre Stéphane Girerd.

Le président de Toutenkamion est à la tête d'une PME qui a réalisé 23 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2020. Ce succès s'explique notamment par le volume de transformations effectuées : près de 1 000 chaque année, dont le coût unitaire peut monter jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Des contrats en Afrique et en Asie

« Un camion TV, c'est 15 000 heures de travail, une unité médicalisée, entre 300 et 600 heures », calcule Stéphane Girerd. Chaque commande est différente et couvre un large panel de métiers (plasturgie, métallurgie, menuiserie...). C'est sur place à Ladon, que sont conçus et fabriqués les châssis ou cloisons et les cabines ajustées.

La société exporte son savoir-faire dans une trentaine

de pays. Récemment, le volet médical a pris de l'ampleur, constate Stéphane Girerd. « Dans les pays en voie de développement d'Afrique et d'Asie surtout, nous avons décroché des contrats avec des gouvernements et des ONG installées localement pour des unités mobiles d'intervention ou de dépistage du cancer du sein par exemple », détaille-t-il.

S'il reconnaît que la France a « moins cette culture du médical mobile », l'actuelle pandémie change la donne. Ses camions peuvent se déplacer partout, y compris dans les déserts médicaux. « Nous avons notamment mis au point avec Siemens une unité de réanimation mobile en réponse à l'épidémie de Covid-19, rappelle le PDG. Des médicobus pour la vaccination sont aussi à l'étude. Nos produits évoluent. » Et Toutenkamion compte bien ne pas s'arrêter là. ■



CONSEIL
D'EXPERT

LYDIA HAMOUDI
AVOCATE ASSOCIÉE DU
CABINET NOVIA AVOCATS

Reconversion : le point sur le Transco

LE MINISTÈRE du Travail a lancé le 15 janvier un dispositif baptisé « transitions collectives » pour faciliter la reconversion des salariés dont l'emploi est menacé.

En quoi consiste le dispositif « transitions collectives » ?

Il a été conçu pour faire face à l'obsolescence de certains métiers et aux difficultés financières de tous types d'entreprises. Il permet d'accompagner les salariés dans leur transition professionnelle et ainsi éviter les licenciements en pleine crise sanitaire. L'Etat prend en charge partiellement ou totalement la rémunération du salarié et les frais de la formation en fonction de l'effectif : 100 % pour les entreprises de moins de 300 salariés à 40 % pour celles de plus de 1 000 salariés. Pour bénéficier d'une formation certifiante jusqu'à 24 mois, les salariés doivent avoir travaillé au moins 24 mois, dont 1 an au sein de la même structure. Ils restent sous contrat avec l'employeur pendant la formation et leur rémunération est maintenue.

Quel est l'intérêt pour l'entreprise et les salariés ?

Ce dispositif « Transitions collectives » ou « Transco » permet aux entreprises d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et d'outiller - à froid et en amont - leurs salariés via un parcours de formation. L'objectif est d'éviter une situation de rupture, telle que le licenciement économique ou la rupture conventionnelle collective. Après avoir acquis de nouvelles compétences, les salariés pourront être redéployés sur d'autres postes au sein de l'entreprise. Si ces derniers n'ont plus de perspectives dans la société d'origine, le dispositif favorise également leur mobilité externe. Pôle emploi contribue ainsi à la mise en réseau des entreprises qui sont confrontées aux mutations avec celles qui ont des besoins massifs en recrutement. L'objectif est d'éviter aux salariés les périodes de chômage.

Quelles sont les démarches à effectuer pour en bénéficier ?

L'entreprise doit d'abord engager un dialogue social en vue d'établir la liste des emplois fragilisés et négocier un accord de type GEPP (gestion des emplois et des parcours professionnels). Une fois conclu, elle le transmet à la Direccte (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Les salariés qui occupent ces emplois menacés sont alors informés du dispositif et peuvent, sur la base du volontariat, se faire accompagner par un conseiller en évolution professionnelle en vue d'être formés à un métier plus porteur. L'identification de ces derniers* est en cours dans chaque région.

PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANIE MARPINARD

* Liste déjà disponible pour certaines régions comme l'Île-de-France et Auvergne - Rhône-Alpes sur directe.gouv.fr.

« LE PARISIEN LIBÉRÉ »,
10 boulevard de Grenelle, CS 10817,
75738 Paris Cedex 15. Tél. : 01.87.39.70.00.
Société par actions simplifiée.
PIERRE LOUETTE
Président et directeur de la publication.
SOPHIE GOURMELEN
Directrice générale déléguée.
PRINCIPAL ASSOCIÉ : Ufipar (LVMH).

JEAN-MICHEL SALVATOR
Directeur des rédactions du « Parisien »
et d'« Aujourd'hui en France ».
Commission paritaire : N° 0125 C 85979.
Rédaction en chef des suppléments :
Jean-Louis Picot et Charlotte Robinet.
Rédaction : Virginie de Kerautem et Florence
Hubin en collaboration avec Forum News.
Editing : Olivier Bossut.

Fabrication : Amandine Charbonnel.
Directrice de la publicité RH & Emploi :
Muriel Petit. Tél. : 01.87.39.82.82.
mpetit@esechosleparisien.fr



Abonnement Le Parisien :
0.811.875.656.
(Coût d'un appel local)